

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 24 AVRIL 2012

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre – Président ;
Mmes F. PIGEOLET, A. MASSON, C. HERMAL, E. MONFILS-
OPALFVENS, Echevins ;
MM. Ch. AUBECQ, J. DELSTANCHE, Mme N. DEMORTIER, MM. A.
DEMEZ, J-P. HANNON, Mmes P. NEWMAN, A-M. BACCUS, MM. B.
THOREAU, M. DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R.
WILLEMS, P. BRASSEUR, Mme J. WEETS, M. M. NASSIRI, Mme A.
HALLET, M. Fr. VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE,
Mmes F. VAN LIERDE, M. VANDERKELEN, Ch. MOREAU, Y.
CALBERT, Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal f.f.

Sont excusés : MM. R.GILLARD, M. BASTIN, F. QUIBUS, Echevin,

- - - - -

Monsieur Charles MICHEL, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre,
en séance publique, à dix-neuf heures cinq minutes.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance
du 27 mars 2012 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept
jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. Divers

Néant.

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Arrêté du Collège provincial en date du 8 mars 2012 approuvant la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2011 arrêté par le Conseil d'administration de l'Eglise protestante à Wavre en séance du 5 août 2011 et au sujet de laquelle le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date du 18 octobre 2011.
2. Arrêté du Collège provincial en date du 15 mars 2012 approuvant les modifications budgétaires n° 1 et n° 2 de l'exercice 2011 arrêtées par le Conseil de fabrique de la paroisse Saint Joseph à Ottignies Louvain-la-Neuve en séance du 21 août 2011 et au sujet desquelles le Conseil communal s'est prononcé favorablement en date des 22 novembre 2011 et 28 février 2012.

3. Courrier du Président du Collège provincial en date du 16 mars 2012 relatif à la décision du Conseil communal du 20 décembre 2011 d'arrêter le budget de la Régie de l'Electricité pour l'exercice 2012, par lequel il est signifié que ladite décision est devenue exécutoire par expiration du délai.
4. Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 22 mars 2012 relatif au budget pour l'exercice 2012 de la zone de Police par lequel il est signifié que le Ministre a décidé de ne pas user de son droit d'évocation 2^{ème} phase.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1. Commission locale pour l'énergie – Rapport d'activités 2011

Prise d'acte.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

PREND ACTE

Article unique Du rapport d'activités 2011 de la Commission locale pour l'énergie de Wavre.

S.P.2. Finances communales – Marchés publics – Délégation du Conseil au Collège communal pour le service extraordinaire.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité

Article 1er .-d'autoriser le Collège communal à attribuer, par la procédure négociée sans publicité, les marchés relatifs aux dépenses ci-après inscrites au budget extraordinaire de l'exercice 2012

ARTICLE	DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	ESTIMATION 2012	PROJETS EXTRA

<i>Administration générale</i>			
104/741-51	Achat mobilier informatique	2.000,00 €	20120006
104/741-51	Achat de mobilier	5.000,00 €	20120005
104/741-51	Achat de mobilier - archives	4.000,00 €	20120007
104/742-52	Achat matériel de reprographie pour service des archives	3.000,00 €	20120005
<i>Incendie</i>			
351/724-53	Amgt aux bâtiments d'exploitation - extraction gaz	5.000,00 €	20120002
351/724-53	Amgt aux bâtiments d'exploitation - magasin	5.000,00 €	20120002
351/724-53	Amgt aux bâtiments d'exploitation - accès parking	6.000,00 €	20120002
351/742-53	Achat matériel informatique divers	5.000,00 €	20120002
351/742-53	Achat base de données pour véhicules	1.500,00 €	20120002
351/742-53	Achat logiciel d'archivage	2.000,00 €	20120002
351/745-52	Maintenance extra autos-camionnettes	2.500,00 €	20120003
351/744-51	Achat matériel de télécommunication pour appareils respiratoires	3.200,00 €	20120002
351/744-51	Achat d'un téléphone satellite	2.500,00 €	20120002
351/744-51	Achat matériel médical - matelas à dépression	2.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat matériel médical - saturomètres	1.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat matériel médical - sacs d'intervention	2.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat groupe découpe	3.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat ligne de vie individuelle	1.500,00 €	20120002
351/744-51	Achat matériel de balisage	2.500,00 €	20120002
351/744-51	Achat système enroulement de tuyaux	700,00 €	20120002
351/744-51	Achat mat d'éclairage portable	3.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat débroussailleuse	750,00 €	20120002
351/744-51	Achat taille haie	750,00 €	20120002
351/744-51	Achat mat.d'exploitation lots de sauvetage	2.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat accessoires grue	5.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat imprimante pr système de calibration	1.000,00 €	20120002
351/744-51	Achat poste à souder	2.900,00 €	20120002
351/744-51	Achat système GPS	2.000,00 €	20120002
<i>Travaux</i>			
421/744-51	Achat matériel d'exploitation - réseau de gsm	5.000,00 €	20120011
421/745-52	Maintenance extra autos-camionnettes	5.000,00 €	20120016
<i>Enseignement</i>			
721/741-98	Achat de jeux et mobilier extérieurs	4.550,00 €	20120019
721/741-98	Achat de couchettes, tables et chaises	3.350,00 €	20120019
721/741-98	Achat d'une machine à laver et sèche-linge	1.300,00 €	20120019
721/741-98	Achat de jeux extérieurs - Ecole PDL	4.200,00 €	20120019
721/741-98	Achat d'armoire et couchettes	1.150,00 €	20120019
721/742-52	Achat matériel de reprographie	6.000,00 €	20120019
721/742-53	Achat matériel informatique	700,00 €	20120019
722/741-98	Achat plastifieuse	500,00 €	20120019
722/741-98	Achat matériel didactique	3.400,00 €	20120019
722/741-98	Achat de mobilier divers	3.150,00 €	20120019
722/741-98	Achat matériel ménager	2.490,00 €	20120019
722/741-98	Achat mobilier scolaire - Ecole Vie	6.200,00 €	20120019
722/741-98	Achat matériel de psychomotricité	4.160,00 €	20120019
722/741-98	Achat de jeux	1.800,00 €	20120019

722/741-98	Achat mobilier scolaire - Ecole de Limal	6.500,00 €	20120019
722/741-98	Achat d'armoires	800,00 €	20120019
722/742-53	Achat matériel informatique	600,00 €	20120019
7341/741-98	Achat mobilier académie de musique	2.400,00 €	20120019
7342/741-98	Achat mobilier école des Beaux Arts	3.370,00 €	20120019
<i>Bibliothèques</i>			
767/724-51	Maintenance bâtiment	2.500,00 €	20120027
767/741-51	Achat mobilier	1.000,00 €	20120027
767/742-53	Achat matériel informatique	1.500,00 €	20120027
<i>Cultes</i>			
790/635-51	Restauration chapelle de Grimohaye	5.000,00 €	20120029
<i>Aide sociale et familiale</i>			
84010/742-98	Achat matériel divers	5.000,00 €	20120030
	TOTAUX	158.420,00 €	

Article 2 .- de confirmer que le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,23,36,41 e 66§2.

Article 3 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 4 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.3. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2011 – Asbl Wavre Solidarité.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Wavre Solidarité pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2011.

- - - - -

Mme Anne MASSON, Echevin, directement intéressée, quitte la salle
du Conseil communal.

- - - - -

S.P.4. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2011 – Cercle historique, archéologique et généalogique de Wavre et du Brabant wallon.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le Cercle historique, archéologique et généalogique de Wavre et du Brabant wallon pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2011

Mme Anne MASSON, Echevin, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil communal.

Mme Anne MASSON, Echevin, directement intéressée, quitte la salle du Conseil communal.

S.P.5. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2011 – Asbl Les Rendez-vous du Rire.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Les Rendez-vous du Rire pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2011.

Mme Anne MASSON, Echevin, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil communal.

S.P.6. Comptabilité communale – Régie de l'Eau – Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

A l'unanimité

Article 1er - Les états des recettes et des dépenses dressés par la Régie de l'Eau au 31 décembre 2011 sont approuvés provisoirement.

Article 2 – Les documents repris à l'article précédent seront déposés à l'Hôtel de Ville, à la consultation du public, pour une durée de dix jours, du 25 avril au 4 mai 2012.

Article 3 – Les états des recettes et des dépenses, dressés par la Régie de l'Eau, accompagné de la présente délibération, seront transmis, en triple expédition, à M. le Président du Collège provincial.

Article 4 – La présente délibération et les états de recettes et dépenses de la Régie de l'Eau seront transmis à M. le Ministre de la Région wallonne chargé de la tutelle sur les pouvoirs locaux.

- - - - -

S.P.7. Affaires immobilières – Acquisition d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique – Assiette de la voirie dénommée Venelle aux Buissons – Assiette d'une cabine électrique (Entreprises MELIN et consorts).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A L'UNANIMITE,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, l'assiette de la voirie dénommée « Venelle des Buissons », d'une superficie de 17a 90ca et l'assiette du terrain sur lequel est érigé une cabine électrique, d'une superficie de 41ca, le tout cadastré ou l'ayant été Wavre, première division, section L, numéro 309T2 et partie du n°361A, propriété de :

- La s.a. « **LES ENTREPRISES MELIN** »,
- La s.a. « **BRABINVEST** »,
- La sprl « **LOTIPROM** »,
- La s.a. « **BRABIMO** », agissant en qualité de syndic pouvant valablement représenter « les Résidences Ombelle, Sittelle et Chanterelle » lesquelles sont composées des copropriétaires suivants :

RESIDENCE CHANTERELLE :

1. Madame **COLIGNON Liliane**;
2. Monsieur **BIOT André** et son épouse, Madame **CASTILLE Nicole**;
3. Madame **DENIS Véronique**;
4. Monsieur **DESSART Pascal** et son épouse, Madame **ELIARD Monique**;
5. Monsieur **GALITZINE Prince** et son épouse, Madame **PATRLJ Marie** ;
6. Monsieur **GODECHARLES André** et son épouse, Madame **MONIQUET Anne-Marie**;

7. 1/Monsieur **KERVYN de VOLKAERSBEKE**, Baron, **Michel** et son épouse, 2/Madame **de ROSEN de BORGHAREN**, Baronne, **Nicole** et 3/ Monsieur **KERVYN de VOLKAERSBEKE**, Baron, **Charles-Antoine** 4/ Monsieur **KERVYN de VOLKAERSBEKE**, Baron, **Tanguy** 5/ Madame **KERVYN de VOLKAERSBEKE**, Baronne, **Nathalie** ;
8. Mademoiselle **LIÉNARD Sarah**;
9. Madame **MOREL de WESTGAVER Denise** et Monsieur **de TURCK Frédéric**;
10. Monsieur **MUYLAERT Eddy** et son épouse, Madame **JAMAGNE Nadine**
11. Monsieur **PIRART Claude** et son épouse, Madame **VANUFFELEN Myriam**;
12. Monsieur **PLATTEAU Laurent**;
13. Monsieur **REGNIER Michel** et son épouse, Madame **MISONNE Gaëtane**;
14. Monsieur **RONCHAIL Gilles**, et son épouse, Madame **CAPOUILLEZ Aurélie**;
15. Monsieur **SALTI Philippe** ;
16. Monsieur **VANDEN BERGHE Daniel**;

RESIDENCE OMBELLE :

1. Monsieur **CLAEYS René** et Madame **LEROY Fabienne**;
2. Monsieur **COLLET Freddy** et son épouse, Madame **VALZELLI Domenica**;
3. Monsieur **DI NICOLA Vito**, et Madame **DE LAET Wendy**;
4. Madame **DUCASTEL Anne**;
5. Monsieur **GODEFROID Paul**;
6. Monsieur **GOOSSENS Alain** et son épouse, Madame **GROGNA Marie-Anne**;
7. Madame **KNIPPING Valérie**;
8. Monsieur **LEONARD Bastien**;
9. La société anonyme « **SANACHA** » ;
10. Monsieur **PILLENS Richard** et son épouse, Madame **DETRY Murielle**;
11. Monsieur **VANHOUTVINCK Henri** et son épouse, Madame **SOHIE Jeannine**;
12. Madame **VERSTRAETE Jacqueline**;
13. Monsieur **VROMMAN Marc** et Madame **RUELLE Michèle**;
14. Madame **ZOUDE Nicole** et Madame **VAN HOOFF Muriel**.

RESIDENCE SITELLE :

1. La société anonyme « **ART-IMO** »,
2. Monsieur **SARTILLOT Bernard** et son épouse, Madame **DEWAELE Jacqueline**;
3. Madame **BRASSEUR Isabelle**;
4. Monsieur **BURNY Alain** et son épouse, Madame **FREMY Anne**;
5. Monsieur **DEFOICHE Jean-Pol** et son épouse, Madame **ARESKOUG Ingrid** ;
6. Monsieur **FORREST Michaël** ;
7. Monsieur **HOUILLET Claude** et son épouse, Madame **MICHAUX Berthe**;
8. Madame **KEMP Terry** ;
9. Monsieur **ROUET Xavier**;
10. Monsieur **SELDESLACHTS Pascal** ;
11. Monsieur **VANDERIJST Marc** et son épouse, Madame **PONETTE Christine**.

Art.2 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par M. Charles MICHEL, Bourgmestre, assisté de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal ff.

- - - - -

S.P.8. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l’ancien abattoir communal – Cession d’une quotité indivise du terrain à l’acquéreur d’une des entités privées – Approbation du projet d’acte (M. DUPONT).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d’approuver la cession de 142/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l’ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à Monsieur DUPONT François, domicilié à Dion-Valmont, rue du Brocsous, 21 au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 28.400€ ;

Art. 2 – Le projet d’acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l’acte notarié.

- - - - -

S.P.9. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l’ancien abattoir communal – Cession d’une quotité indivise du terrain à l’acquéreur d’une des entités privées – Approbation du projet d’acte (M. et Mme EVRARD-HOSSELET et consorts).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d’approuver la cession de 149/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l’ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à La scl « Coordinations et Co » dont le siège social se situe Chemin de Louvranges, 95 à Wavre, Monsieur Evrard et son épouse Madame Hosselet, domiciliés à Wavre, Chemin de Louvranges, 95 au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 29.800€ ;

Art. 2 – Le projet d’acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l’acte notarié.

- - - - -

- S.P.10. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l’ancien abattoir communal – Cession d’une quotité indivise du terrain à l’acquéreur d’une des entités privées – Approbation du projet d’acte (M. et Mme MASSANT-MAUQUOY).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d’approuver la cession de 225/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l’ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à M. MASSANT et Mme MAUQUOY, domiciliés à Beauvechain (Hamme-Mille), rue Champ d’Oiseaux, 5 au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 45.000€ ;

Art. 2 – Le projet d’acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l’acte notarié.

- - - - -

- S.P.11. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l’ancien abattoir communal – Cession d’une quotité indivise du terrain à l’acquéreur d’une des entités privées – Approbation du projet d’acte (M. et Mme NAMUROIS-BERGER).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d’approuver la cession de 177/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l’ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à M. NAMUROIS et Mme BERGER, domiciliés à Mont-Saint-Guibert, rue des Tilleuls, 23 au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 35.400€ ;

Art. 2 – Le projet d’acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

- - - - -

S.P.12. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l'ancien abattoir communal – Cession d'une quotité indivise du terrain à l'acquéreur d'une des entités privatives – Approbation du projet d'acte (M. et Mme GALASSE-HOSCHEIT et consorts).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d'approuver la cession de 128/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l'ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l'ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à M. Raymond GALASSE et Mme HOSCHEIT Marie, à concurrence de l'usufruit, Mesdames Marie-Joëlle et Jacqueline GALASSE et Monsieur Michel GALASSE, à concurrence de la nue-propriété au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 25.600€ ;

Art. 2 – Le projet d'acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

- - - - -

S.P.13. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l'ancien abattoir communal – Cession d'une quotité indivise du terrain à l'acquéreur d'une des entités privatives – Approbation du projet d'acte (M. et Mme MENTE-VAN PACHTERBEKE et consorts).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d'approuver la cession de 120/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l'ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l'ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à Monsieur Daniel MENTE, son épouse Madame Christine VAN PACHTERBEKE et Monsieur Frédéric MENTE, domiciliés à Chastre, avenue du Castillon, 79 au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 24.000€ ;

Art. 2 – Le projet d’acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l’acte notarié.

- - - - -

S.P.14. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l’ancien abattoir communal – Cession d’une quotité indivise du terrain à l’acquéreur d’une des entités privées – Approbation du projet d’acte (MM. VAN DIEVORT).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d’approuver la cession de 105/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l’ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à Monsieur Jean VAN DIEVORT, domicilié à Grez-Doiceau, Allé Bois de Bercuit, 13, à concurrence de l’usufruit, et à Monsieur Gregory VAN DIEVORT, domicilié à Ixelles, Rond-point de l’Etoile, 3bte 8^E, à concurrence de la nue-propriété au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 21.000€ ;

Art. 2 – Le projet d’acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l’acte notarié.

- - - - -

S.P.15. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l’ancien abattoir communal – Cession d’une quotité indivise du terrain à l’acquéreur d’une des entités privées – Approbation du projet d’acte (MM. VAN DIEVORT).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d’approuver la cession de 105/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l’ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l’ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à Monsieur Jean VAN DIEVORT, domicilié à Grez-Doiceau, Allé

Bois de Bercuit, 13, à concurrence de l'usufruit, et à Monsieur Charles VAN DIEVORT, domicilié à Grez-Doiceau, rue du Stampia, 85, à concurrence de la nue-propiété au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 21.000€ ;

Art. 2 – Le projet d'acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

S.P.16. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Terrain de l'ancien abattoir communal – Cession d'une quotité indivise du terrain à l'acquéreur d'une des entités privatives – Approbation du projet d'acte (M. VALTET et Mme HERPIN).

Adopté par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : Par vingt-quatre voix pour et quatre voix contre,

Article 1^{er} - d'approuver la cession de 99/10.000ème en copropriété et indivision forcée de la parcelle constituant l'ensemble immobilier dénommé « Abattoir communal », sis avenue des Déportés 22, à Wavre, cadastrée ou l'ayant été Wavre, deuxième division, section G, numéro 158H et 158K, à Monsieur Philippe VATLET, domicilié à Wavre, rue Joseph Wauters, 33, et à Madame Vinciane HERPIN, domiciliée Uccle, rue Gabrielle, 6, à concurrence de la nue-propiété au prix de 200€ par 10.000ème soit pour un montant total de 19.800€ ;

Art. 2 – Le projet d'acte de vente est approuvé.

Le Bourgmestre, celui qui le remplace ou son délégué, assisté du Secrétaire communal ff, est autorisé à représenter le Collège communal à la signature de l'acte notarié.

S.P.17. Travaux publics – Résidence Simenon – Remplacement des chaudières – Approbation du projet, du cahier spécial des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet de travaux de remplacement de 24 chaudières à la résidence Simenon, le cahier spécial des charges et les plans ainsi que le montant estimatif de la dépense qui s'élève à 63.769,60 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 922/724-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.18. Marchés de fournitures – Acquisition d'un tracteur agricole – Approbation du cahier spécial des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet d'acquisition d'un tracteur agricole pour le service des plantations, le cahier spécial des charges ainsi que le montant estimatif de la dépense qui s'élève à 60.000,00 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 425/743-98 du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.19. Marché de fournitures – Remplacement de l'infrastructure réseau, des serveurs et de la périphérie informatique au Service Incendie – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E à l'unanimité :

Article 1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 01/2012 - POMP et le montant estimé du marché "Infrastructure réseau, serveurs et périphérie informatique", établis par le Service Informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 77.490,00 € hors TVA ou 93.762,90 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché.

Article 3. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 351/742-53 (n° de projet 20120002).

- - - - -

S.P.20. Marché de fournitures – Acquisition de stores pour le Service de Cohésion sociale
– Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la
dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E à l'unanimité:

Article 1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012-002 et le montant estimé du marché "achat de store pour bureau ", établis par le Service de Cohésion Sociale. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2400,00 € hors TVA.

Article 2. - De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3. - De consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée:

- Brico, Rue J. Wauters, 90 à 1300 Wavre
- Décor du Logis, Rue de Nivelles, 26 à 1300 Wavre
- Heytens, Boulevard de l'Europe, 41 à 1300 Wavre
- Home Market, rue des croix du feu, 21 à 1300 Wavre

Article 4. - De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 mai 2012 à 10.30 h.

Article 5. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2012 à l'article 84010/742-98.

- - - - -

S.P.21. Marché de fournitures – Acquisition de classes préfabriquées – Approbation du montant de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité,
D E C I D E :

Article 1er. - D'approuver le projet d'acquisition de classes préfabriquées destinées à l'Ecole-Vie de Bierges ainsi que le montant estimatif de la dépense qui s'élève à 40.000,00 € taxes comprises.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir la procédure négociée sans publicité est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 722/723-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Art. 5. - Une copie de la présente délibération sera transmise pour approbation à l'autorité de tutelle.

- - - - -

S.P.22. Marché de fournitures – Acquisition de deux fauteuils de bureau pour la permanence radiotéléphonique du Service Incendie, d'un siège de bureau destiné à la Bibliothèque Maurice Carême et d'un siège de bureau destiné à la Cellule Festivités – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012-005 et le montant estimé du marché "Acquisition de 2 sièges de bureau destinés aux préposés à la permanence radio-téléphonique du Service Incendie, d'un siège de bureau pour la Bibliothèque Maurice Carême et d'un siège de bureau destiné à la Cellule Festivités", établi par le Service Achats. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.983,47 € hors TVA ou 2.400,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3. - Les crédits permettant ces dépenses (lot 1 et partie lot 2) sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2012,

- pour le service incendie à l'article 351/741-51 (n° de projet 20120002)

- pour la Bibliothèque Maurice Carême à l'article 767/741-51 (n° de projet 20120027),

En ce qui concerne le siège de bureau pour la Cellule Festivités, la dépense sera inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2012 à l'article 104/741-51 lors des plus proches modifications budgétaires.

S.P.23. Marché de fournitures – Acquisition d'un réfrigérateur modèle table destiné à la Bibliothèque Maurice Carême – Approbation du projet, du descriptif technique, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DE C I D E à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver la description technique suivante :

1 Réfrigérateur modèle table – pose libre

- Avec petit compartiment de congélation
- Nombre d'étoiles : 4
- Classe d'énergie : A ou supérieure
- Volume net total : +/- 126 L
- Volume net compartiment réfrigération : +/- 110 L
- Volume brut compartiment congélation : +/- 16L
- Thermostat mécanique
- Porte réversible aménagée avec balconnets
- Couleur blanche
- Nombre de clayettes en verre sécurit : 3
- Zone cave (bac à légumes)

et le montant estimé du marché qui s'élève à 330,58 € hors TVA ou 400,00 €, 21% TVA comprise pour un frigo modèle table destiné à la Bibliothèque Maurice Carême.

Article 2. - De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 767/741-51 (n° de projet 20120027).

- - - - -

S.P.24. Marché de fournitures – Acquisition de mobilier complémentaire destiné au bureau de l'Echevine de la Culture, du Commerce et des Festivités – Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du montant estimatif de la dépense et du mode de passation de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2012-009 et le montant estimé du marché "Acquisition de mobilier complémentaire destiné à compléter du mobilier existant dans le bureau de l'Echevine de la Culture, du Commerce et des Festivités", établis par le Service Achats. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.892,56 € hors TVA ou 3.500,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2. - De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3. - Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 104/741-51 lors des plus proches modifications budgétaires et sera financé par fond de réserve extraordinaire.

- - - - -

La séance publique est levée à dix-neuf heures vingt-neuf minutes et le Conseil communal se constitue à huis clos à dix-neuf heures trente minutes.

- - - - -

B. HUIS CLOS

(...)

- - - - -

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du vingt-sept mars deux mil douze est définitivement adopté.

- - - - -

La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

- - - - -

Ainsi délibéré à Wavre, le vingt-quatre avril deux mil douze.

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre - Président

Patricia ROBERT

Charles MICHEL